



Probleme de garde d 'enfants.

Par **kerou**, le **21/08/2009** à **13:31**

Bonjour,

Séparé depuis juillet 2004, le rendu de justice me donne un droit de visite de 4 jours tout les 6 jours (mon horaire professionnel est un 5x8).

j'ai saisi récemment le JAF pour demandé une garde alternée: malheureusement refusée. La mère de mes garçons (jumeaux) vient de faire appel de cette décision, souhaitant demander une garde d'un week end sur deux et plus de pension alimentaire...

devant les frais que cela engendre, j'aimerais savoir si un avocat est obligatoire pour cette démarche???

Merci d'avance.